



Décision n° CODEP-LYO-2025-016775 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 4 avril 2025 autorisant Électricité de France (EDF) à modifier de manière notable les règles générales d'exploitation du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey (INB n° 89)

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre III du titre IX de son livre V et ses articles L. 593-1 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 76-771 du 27 juillet 1976 autorisant la création par Électricité de France des quatrième et cinquième tranches de la centrale nucléaire de Bugey dans le département de l'Ain ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification temporaire du chapitre III des règles générales d'exploitation du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey, référencée D5110/LET/MSQ/25.00035 du 7 mars 2025, ensemble les éléments complémentaires référencés D5110/MTRGE/24019 indice 5 transmis le 31 mars 2025 à l'issue de l'instruction de cette demande par les services de l'ASN,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier de manière notable les règles générales d'exploitation du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey (INB n° 89) dans les conditions prévues par sa demande du 7 mars 2025 complétée par les éléments du 31 mars 2025 susvisés.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Lyon, le 04/04/2025

**Pour le président de l'ASNR et par délégation,
Le directeur général adjoint**

Signé par

Julien COLLET